



icodia
Network integrity

Conditions Particulières Location de Serveur Dédié

TABLE DES MATIÈRES

Article 1 : Définitions.....	2
1.1. Fournisseur.....	2
1.2. Client.....	2
1.3. Bon de commande.....	2
1.4. Conditions Générales de Service.....	2
1.5. Feuille de paramètres techniques.....	2
1.6. IcoAdmin.Serveur.....	2
1.7. Serveur Dédié.....	2
Article 2 : Objet.....	2
Article 3 : Description du service de location de Serveur Dédié.....	2
3.1. Caractéristiques techniques.....	2
3.2. Prestations incluses dans la location de Serveur Dédié.....	2
3.3. Choix du système d'exploitation.....	2
Article 4 : Obligations et responsabilité d'Icodia.....	2
4.1. Obligation de moyens.....	2
4.2. Propriété du matériel.....	2
4.3. Intervention en cas d'incident.....	2
4.4. Intervention en cas d'incident majeur.....	2
4.5. Maintenance des services et matériels.....	2
4.6. Sécurité.....	2
Article 5 : Obligations et responsabilités du client.....	2
5.1. Adéquation du service.....	2
5.2. Respect des lois et règlements.....	2
5.3. Responsabilité.....	3
5.4. Utilisation des ressources partagées de la plateforme d'hébergement dédié.....	3
5.5. Sécurité.....	3
5.6. Sauvegardes.....	3
5.7. Lutte contre le SPAM.....	3
5.8. Mitigation.....	3
Article 6 : Mise à disposition des services de location Serveur Dédié.....	3
6.1. Conditions de mise à disposition.....	3
6.2. Date d'entrée en vigueur de l'abonnement.....	3
6.3. Documents fournis.....	3
6.4. Support technique.....	3
Article 7 : Renouvellement des services de location de Serveur Virtuel et continuité de services.....	3
7.1. Modalités de renouvellement.....	3
7.2. En cas de non renouvellement.....	4
7.3. Remise en service d'un Serveur Dédié suspendu.....	4
Article 8 : Modification de contrat.....	4

Article 1 : Définitions

1.1. Fournisseur

Est appelé « Fournisseur », la SARL Icodia, ci-après dénommée « Icodia », sise au 22, rue de l'Erbonière, 35510 Cesson Sévigné, France.

1.2. Client

Est appelé « Client », la personne physique ou morale signataire du Bon de Commande.

1.3. Bon de commande

Document détaillant la prestation ou le service fourni(s) par Icodia, stipulant la durée du service, le prix, le calendrier de paiement et toute disposition particulière convenue entre les Parties.

1.4. Conditions Générales de Service

Désigne le document qui définit les conditions de vente et d'utilisation de l'ensemble des services ou prestations proposés par la société Icodia.

1.5. Feuille de paramètres techniques

Document transmis au Client au format PDF à son Adresse Email de Contact suite à la mise en place d'un service. Ce document comporte toutes les informations nécessaires à l'utilisation du service.

1.6. IcoAdmin.Serveur

Interface de gestion technique d'un (ou de plusieurs) abonnement(s) de location à un Serveur Dédié, accessible en ligne via l'adresse communiquée dans la Feuille de Paramètres Techniques dudit abonnement. Cette interface permet de gérer les paramètres techniques de l'abonnement souscrit par le Client.

1.7. Serveur Dédié

Un Serveur Dédié est un serveur informatique qui est mis à disposition d'un seul Client par un hébergeur.

Article 2 : Objet

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions de vente, de fonctionnement et d'utilisation des services de location de Serveur Dédié proposés par Icodia au Client.

Le présent document complète les Conditions Générales de Service applicables aux produits et services fournis par Icodia à ses clients.

Si une contradiction devait apparaître entre les deux documents, les présentes Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales de Service.

Article 3 : Description du service de location de Serveur Dédié

Icodia met à disposition du client un Serveur Dédié hébergé sur l'infrastructure Icodia.

3.1. Caractéristiques techniques

Les caractéristiques techniques (espace disque, mémoire vive et nombre de cœurs) du Serveur Dédié loué par le client sont spécifiées dans le bon de commande validé par le client.

3.2. Prestations incluses dans la location de Serveur Dédié

Dans le cadre de la location d'un Serveur Dédié, Icodia fournit au client :

- Mise à disposition d'une adresse IP fixe IPV4 ;
- Fourniture des ressources systèmes ;
- Installation et paramétrage du système d'exploitation (Windows ou Linux, parmi les distributions proposées par les services techniques d'Icodia), ainsi que des patches associés existants au jour de de l'installation ;
- Connexion du Serveur Dédié au réseau Internet ;
- Fourniture de la bande passante ;
- Assistance technique sur le système fourni

3.3. Choix du système d'exploitation

Le Client, au moment de sa commande, devra stipuler quel est le système d'exploitation qu'il souhaite qu'Icodia installe sur son Serveur Dédié (Windows ou Linux, parmi les distributions proposées par les services techniques d'Icodia). Le Client reconnaît assumer entièrement la responsabilité du choix de son système d'exploitation et reconnaît s'être assuré avant de valider sa commande de l'adéquation du système d'exploitation choisi avec ses outils et méthodes de travail.

Article 4 : Obligations et responsabilité d'Icodia

4.1. Obligation de moyens

Icodia s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la fourniture d'un service de qualité, disponible 24/7/365. Pour ce faire, Icodia n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

4.2. Propriété du matériel

Le Serveur Dédié est la propriété d'Icodia, qui loue le service au Client.

4.3. Intervention en cas d'incident

Icodia s'engage à intervenir rapidement en cas d'incident constaté sur le service proposé au client.

4.4. Intervention en cas d'incident majeur

En cas d'incident majeur portant atteinte au bon fonctionnement du service, Icodia s'efforce de prendre toute mesure nécessaire pour maintenir le service, le client reconnaît que les performances du service peuvent être partiellement dégradées.

4.5. Maintenance des services et matériels

Icodia s'engage à assurer la maintenance matérielle et logicielle dans le cadre de la fourniture du service de location de Serveur Dédié au meilleur niveau de qualité.

4.6. Sécurité

Icodia s'engage à prendre toutes les mesures en son pouvoir afin d'assurer la protection du service.

Article 5 : Obligations et responsabilités du client

5.1. Adéquation du service

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins, et avoir pris les renseignements auprès d'Icodia si besoin était.

5.2. Respect des lois et règlements

Le Client a pris connaissance des Conditions Générales de Service et s'engage à les respecter

Le Client s'engage à ne pas héberger de contenu illicite sur ses espaces de stockage et à ne pas mettre en place de liens vers du contenu illicite

Le Client s'engage à ne pas utiliser son Serveur Dédié pour l'envoi de courriers électroniques non sollicités ou pour des activités non conformes à la netiquette, aux Conditions générales de services ou à la loi.

Le Client s'engage à être titulaire des droits sur les contenus qu'il publie.

5.3. Responsabilité

Le Client reconnaît être le seul administrateur de son serveur.

Le Client reconnaît également être le seul responsable des données stockées sur son Serveur Dédié.

Dans ce cadre, il s'engage à respecter les lois concernant l'administration et la gestion de données informatiques, notamment la conservation des logs d'accès web pendant la durée prévue par la loi.

Le service de location de Serveur Dédié ne couvre pas les redevances, abonnements, taxes, licences logiciels, ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les ayants droits, de par leur utilisation par le Client, qui reconnaît que ces frais sont exclusivement à sa charge.

5.4. Utilisation des ressources partagées de la plateforme d'hébergement dédié

Le Client reconnaît connaître les implications d'un hébergement sur plateforme dédiée et déclare en accepter le fonctionnement. Le Client s'engage à avoir une utilisation raisonnable des ressources réseau et bande passante, il est responsable du respect des volumes de trafic dans le cadre de sa formule d'abonnement.

Par conséquent, le Client reconnaît que les services techniques d'Icodia peuvent réduire le débit des ressources en bande passante pour garantir la qualité de service de la plateforme d'hébergement dédiés. Il reconnaît également qu'une limitation sur la charge réseau, en cas de dégradation de la qualité du service due à l'utilisation de son Serveur Dédié, peut s'appliquer sur le serveur.

5.5. Sécurité

Le Client reconnaît être responsable de la sécurisation logicielle de son serveur.

Il s'engage à maintenir à jour les solutions logicielles installées sur son Serveur Dédié (Système d'exploitation, logiciels installés...) afin de préserver la sécurité des données stockées sur son Serveur Dédié et de ne pas mettre en danger les utilisateurs des sites ou services installés sur son Serveur Dédié ou le bon fonctionnement de la plateforme Icodia.

Icodia se réserve le droit de suspendre sans préavis le Serveur Dédié loué au client, dès lors que ce dernier présente des failles de sécurité.

Icodia décline toute responsabilité en cas de piratage des logiciels présents sur le Serveur Dédié du Client

En cas de constat d'un piratage sur le Serveur Dédié du Client, les services d'Icodia procéderont immédiatement à la suspension de ce dernier et en informeront le Client par e-mail.

Le Client s'engage à procéder aux mesures correctives, applications de patches logiciels et nettoyage des fichiers infectés dès réception de l'e-mail d'avertissement envoyé par les services d'Icodia. Si le client ne dispose pas des ressources en interne ou d'un prestataire pour effectuer le nettoyage de ses fichiers, Icodia pourra établir un devis au Client pour cette intervention.

La remise en service d'un Serveur Dédié suspendu pour cause de présence d'une faille de sécurité ou d'un piratage avéré sera facturée au tarif en vigueur.

5.6. Sauvegardes

Le Client reconnaît être responsable de la sauvegarde régulière de ses données.

5.7. Lutte contre le SPAM

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le SPAM, Icodia procède à une surveillance automatisée des trafics e-mail sortants depuis sa plateforme.

Le système de surveillance est complètement transparent pour le client, il s'agit d'une analyse des données du trafic de la plateforme.

Icodia se réserve le droit de suspendre sans préavis tout Serveur Dédié dès lors que les services techniques constatent que ce dernier est utilisé afin d'envoyer du SPAM (non sollicité).

5.8. Mitigation

Icodia met en place une protection contre les attaques informatiques de type DOS ou DDOS sur l'ensemble de sa plateforme technique, notamment sur la couche OSI 3 et 4.

De par la complexité des attaques informatiques et de leur diversité, Icodia s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose afin de préserver le maintien du service au Client, sans garantie de résultat.

Dans le cas de force majeure où il s'avérerait que l'attaque subie par le Serveur Dédié du Client pourrait compromettre la stabilité de sa plateforme, Icodia se réserve le droit de suspendre le Serveur Dédié du Client.

Article 6 : Mise à disposition des services de location Serveur Dédié

6.1. Conditions de mise à disposition

Suite à la validation de la commande du client conformément aux procédures décrites dans les Conditions Générales des Services Icodia, les Serveurs Dédiés sont mis en place par les équipes techniques d'Icodia dans un délai de 24h ouvrées en moyenne (délai indicatif et non contractuel).

6.2. Date d'entrée en vigueur de l'abonnement

L'abonnement entre en vigueur à la date de mise en place des services par Icodia

6.3. Documents fournis

Icodia confirme alors la mise en place au client via un courrier électronique contenant la Feuille de Paramètres Techniques qui permettra au client d'utiliser et d'administrer son abonnement

6.4. Support technique

Icodia met à disposition de ses clients un support technique dont les conditions d'utilisation sont décrites aux Conditions Générales de Services

Article 7 : Renouvellement des services de location de Serveur Virtuel et continuité de services

7.1. Modalités de renouvellement

Conformément aux Conditions Générales des Services Icodia, le renouvellement des services de location de Serveur Dédié n'est pas tacite, Icodia fait parvenir au client un bon de

commande pour une nouvelle période, et le client doit valider cette commande avant la date d'échéance du contrat en cours afin qu'Icodia puisse lui garantir la continuité de services.

7.2. En cas de non renouvellement

Si Icodia n'a pas enregistré de nouvelle commande validée par le client à la date échéance du contrat, les services expirés seront suspendus 15 jours. A l'issue de ce délai, les données seront supprimées.

7.3. Remise en service d'un Serveur Dédié suspendu

Si le règlement intervient après le renouvellement de l'abonnement, et que l'expiration de la période d'abonnement est inférieure à 15 jours, le service pourra être réactivé via une

prestation au tarif en vigueur. Si le délai de 15 jours est dépassé, le service sera réinstallé par défaut, comme à la création initiale du service.

Article 8 : Modification de contrat

Le Client peut, s'il le souhaite, décider de modifier à tout moment les caractéristiques de son abonnement. Il doit pour ce faire contacter le service commercial Icodia qui pourra procéder à la modification de son abonnement, au tarif en vigueur.

En cas de modification d'un abonnement vers un abonnement de puissance inférieure, le Client reconnaît ne pas pouvoir prétendre à un remboursement des sommes déjà engagées sur abonnement en cours.